

**CONTRAT TERRITORIAL  
DE RELANCE ET DE  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
(CRTE)  
pour le territoire de la Communauté  
de communes Bresse et Saône**

**17 février 2022**



# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

## ENTRE

- **La Communauté de communes Bresse et Saône (CCBS),**  
Représentée par Monsieur Guy BILLOUDET, Président, autorisé  
à cet effet par délibération en date du 13 décembre 2021,

d'une part,

## ET

- **L'État,**  
Représenté par Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, Préfète de  
l'Ain, déléguée territoriale de l'Agence nationale de la cohésion des  
territoires (ANCT),

Sous le haut patronage du

- **Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec  
les Collectivités territoriales,**  
Représenté par Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **Préambule**

Dans le prolongement des Contrats de Plan État-Régions, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique, à court, moyen et long terme, sur des domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

En effet, la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes aux territoires devant se traduire de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Le but du Gouvernement est de rendre plus lisibles, via la simplification, les dispositifs de contractualisation.

## **Article 1<sup>er</sup> – Objet du contrat**

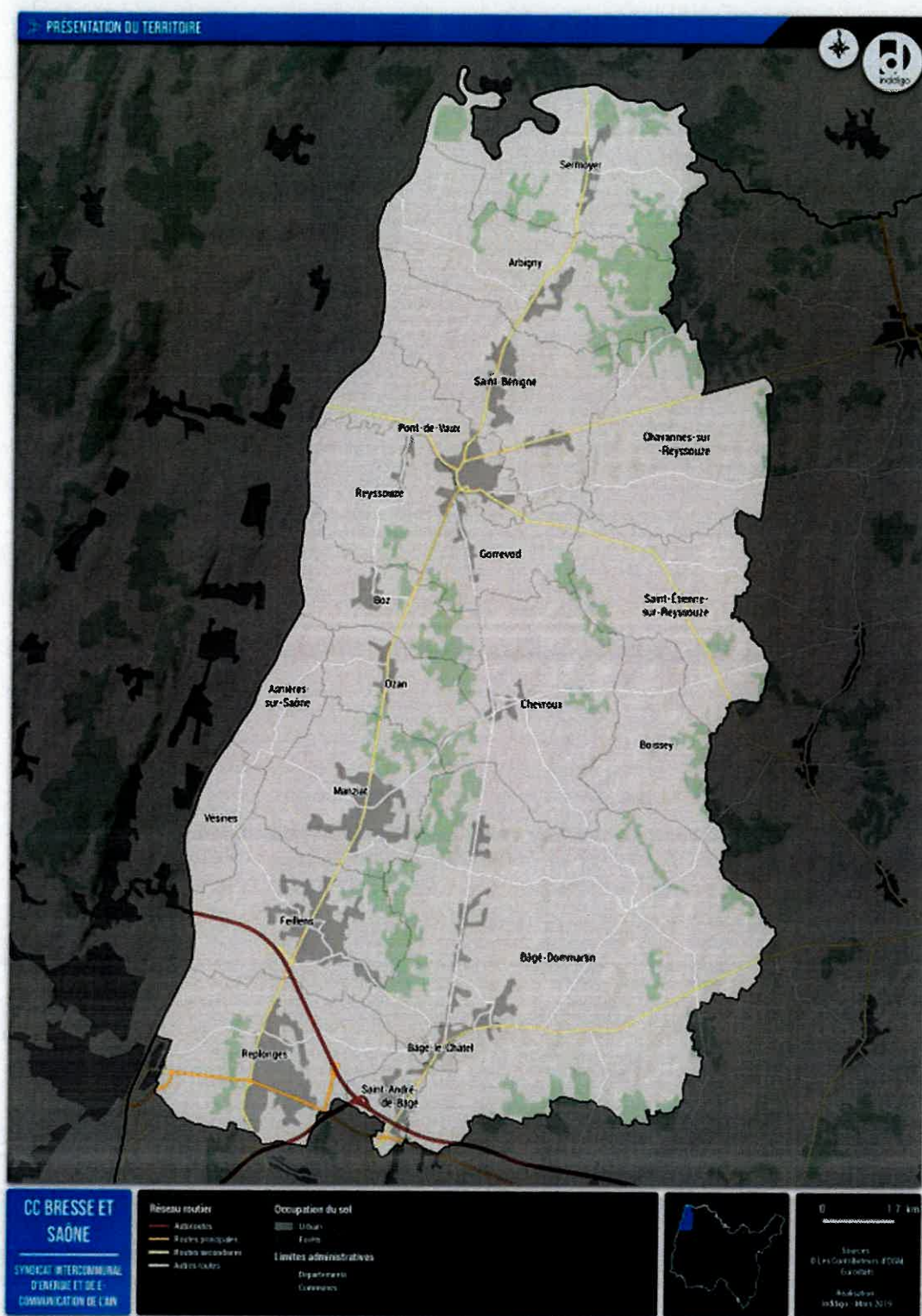
Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets, couvrant de nombreux champs d'intervention comme la transformation écologique, l'économie, le social, la culture....

La circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir la transition du territoire de la Communauté de communes Bresse et Saône autour d'actions concrètes, réalistes et réalisables financièrement.

Pour ce contrat, l'État mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement dont les leviers financiers.

## Présentation de la Communauté de communes Bresse et Saône



La Communauté de communes Bresse et Saône (née de la fusion des anciennes Communauté de communes du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux) a été créée en 2017. Elle regroupe 20 communes sur un territoire de 258 km<sup>2</sup>.



Située à l'extrême Nord-Ouest du département de l'Ain, la Communauté de communes est voisine du département de la Saône-et-Loire et est sous l'influence des agglomérations mâconnaise et burgienne.

À l'échelle de son territoire, les RD933 et RD58 traversent la Communauté de communes dans un axe Nord-Sud sur lequel quatre pôles de vie se distinguent :

- Pont-de-Vaux – Saint-Bénigne – Gorrevod – Reyssouze ;
- Manziat – Ozan ;
- Feillens – Replonges ;
- Bâgé-Dommartin – Bâgé-le-Châtel – Saint-André-de-Bâgé.

La population est de 25 251 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Depuis 1968, la population de la Communauté de communes Bresse et Saône est en constante augmentation, traduisant une attractivité du territoire et une périurbanisation accélérée depuis les années 1990.

À l'échelle des territoires de référence, la Communauté de communes Bresse et Saône suit la tendance observée, puisque la variation de population entre 2009 et 2016 est positive pour les trois échelles territoriales que sont la Région Auvergne – Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et l'EPCI.

La Communauté de Communes connaît une forte croissance sur cette période, supérieure à celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

On observe néanmoins une tendance engagée au vieillissement de la population. En effet, même si l'on compte plus de jeunes que de personnes âgées sur le territoire de la Communauté de communes Bresse et Saône, on assiste à une baisse de l'indice de jeunesse, la population de moins de 20 ans étant à peine supérieure à celle des plus de 60 ans.

Ainsi, le vieillissement de la population devrait s'accélérer dans les années à venir.

La Communauté de communes Bresse et Saône connaît un rythme de construction soutenu justifié par la croissance démographique positive et présente peu de logements vacants qui restent ciblés sur certaines communes dans le parc ancien.

Le développement et la diversification du parc de logements sociaux est observable sur l'ensemble du territoire tout comme la taille diversifiée des logements sur les « communes pôles » du territoire, les communes les plus peuplées.

Le parc est vieillissant sur les communes du Nord et de l'Est du territoire, des logements peuvent être inadaptés aux besoins de la population occupante.

Enfin, l'offre de logements de très petite taille est quasiment inexistante.

Une réflexion ambitieuse est à engager en matière de rénovation des centres-bourgs tant en matière de logements que d'espaces publics à l'image de la démarche entreprise à Pont-de-Vaux dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

Économiquement, la Communauté de communes Bresse et Saône se situe au centre de deux aires d'influence : Mâcon à l'Ouest et Bourg-en-Bresse à l'Est.

Le dynamisme démographique du « Grand Mâconnais » s'est renforcé ces dernières années. Son économie est relativement diversifiée et le marché du travail plutôt favorable. L'agglomération de Mâcon représente le principal pôle d'emplois, dominé par l'activité tertiaire.

Le bassin de vie de Bourg-en-Bresse bénéficie d'une position centrale favorisant son ouverture au sein du Rhône-Alpes. L'économie est orientée vers l'industrie notamment automobile et agroalimentaire avec la présence du technopôle Alimentec. Malgré cette importance des activités industrielles, le secteur tertiaire est le principal employeur de la zone. Il pèse pour sept emplois sur dix, en constante augmentation depuis 1975. Les activités propres à une préfecture départementale sont largement représentées : santé, éducation, administration...

De nombreuses zones d'activités sont implantées sur le territoire de la Communauté de communes Bresse et Saône, notamment à proximité de grands axes routiers (A40, A406, RD933). Elles sont également regroupées dans les communes les plus peuplées. À noter toutefois que quelques zones d'activités sont présentes dans les communes plus rurales : Chevroux et Chavannes-sur-Reyssouze.

Les principaux secteurs d'activités du territoire sont :

- Les activités de logistiques
- L'agroalimentaire
- L'industrie automobile
- La métallurgie

Le taux de remplissage des zones d'activités économiques est élevé, preuve de l'attractivité économique du territoire.

Les parcs d'activités économiques de Pont-de-Vaux sont quasi remplis, le secteur d'Actiparc (Boz – Gorrevod) connaît un développement accéléré et le territoire manque de disponibilités foncières à proximité de l'autoroute (zone de Feillens – Replonges).

Pour le commerce, trois polarités se distinguent :

- Pont-de-Vaux avec la présence de nombreux commerces de proximité et de services dans le centre-ville ainsi qu'une supérette, deux supermarchés et d'autres grandes surfaces non alimentaires. Cette commune représente la centralité commerçante du territoire Bresse et Saône. Il s'agit d'un carrefour commercial historique et stratégique qui s'est toujours maintenu comme tel.
- Feillens / Replonges où sont implantées plusieurs grandes surfaces alimentaires et autres.
- Bâgé-le-Châtel - Bâgé-Dommartin qui comptent également des commerces et services variés (centre-bourg de Bâgé-le-Châtel et supermarché à Bâgé-Dommartin).

La partie Sud du territoire a vu son offre de commerces s'étoffer ces quinze dernières années, avec l'implantation de moyennes surfaces commerciales dans l'alimentaire notamment, pour répondre aux besoins générés par la croissance démographique soutenue qu'a connue cette partie du territoire.

Territoire dynamique et attractif, la Communauté de communes Bresse et Saône a vu, en 2017, 128 entreprises se créer, majoritairement dans le secteur tertiaire.

Le nombre d'emplois est en augmentation, emplois qui se répartissent de manière contrastée entre les communes.



Deux pôles se distinguent :

- Pont-de-Vaux, qui concentre 1 384 emplois (19% des emplois)
- Feillens - Replonges avec 2 881 emplois (39% des emplois du territoire).

La localisation de ces pôles d'emplois sur le territoire est corrélée à la présence d'entreprises, de zones d'activités, de commerces et services, d'infrastructures de transport...

L'indice de concentration d'emploi est le rapport entre les emplois recensés dans une zone et la population active occupée de 15 à 64 ans vivant dans cette même zone. Un taux de concentration d'emploi égal à 1 indique qu'il y a autant d'emplois que de population active sur le territoire.

L'indicateur de concentration d'emploi est de 0,5 - rapport entre les emplois recensés dans une zone et la population active occupée de 15 à 64 ans vivant dans cette même zone - ce qui est relativement faible et traduit que le territoire Bresse et Saône accueille 2 résidents actifs pour 1 emploi, obligeant dès lors les actifs à se déplacer hors du territoire pour travailler. De ce fait, plus l'indicateur de concentration d'emploi est faible, plus les migrations pendulaires sont nombreuses et l'utilisation de la voiture importante.

L'indicateur de concentration d'emploi de la Communauté de communes Bresse et Saône traduit également le caractère résidentiel marqué du territoire puisque le nombre d'emplois est largement inférieur au nombre d'actifs occupés.

Localement, on observe que la commune de Pont-de-Vaux comprend un indicateur de concentration d'emploi supérieur à 1 (1,67). Seule cette commune compte plus d'emplois que de population active, ce qui confirme la centralité économique locale que revêt la commune.

## **Focus sur l'emploi par secteur d'activités**

### **1. Le secteur primaire**

L'activité agricole est un secteur en pleine mutation. Depuis les années 1970, une très forte diminution a été observée en termes d'exploitations. Au regard des recensements agricoles de 2000 et 2010, la Communauté de communes Bresse et Saône a perdu plus des deux tiers de ses exploitations entre 2000 et aujourd'hui.

Le territoire de la Communauté de communes, situé en plaine, à l'extrémité Nord-Ouest du département de l'Ain et ses caractéristiques physiques ont permis à l'agriculture de se développer de manière importante : de grandes surfaces sont aujourd'hui exploitées en culture céréalière. L'élevage de volaille et le maraîchage sont les emblèmes agricoles du territoire bien que l'élevage bovin reste la principale orientation agricole du territoire intercommunal.

D'un point de vue de la morphologie du paysage, la partie Nord de la Communauté de communes est caractérisée par de grandes terres cultivées, surtout en céréales, alors que le parcellaire est beaucoup plus petit et bocager sur les parties Centre et Est du territoire (Chavannes-sur-Reyssouze, Saint-Étienne-sur-Reyssouze, Gorrevod, Chevroux, Boissey).

La partie Sud-Ouest de la Communauté de communes est marquée par un parcellaire en lanière, typique de la culture maraîchère (Manziat, Feillens, Replonges, Asnières-sur-Saône, Vésines). Les bords de Saône, quant à eux, sont formés par de vastes prairies naturelles où des zones de bocage sont préservées notamment au niveau de Boz, Asnières-sur-Saône et Vésines. Ces espaces participent à la

qualité environnementale et paysagère du Val de Saône, ils sont par ailleurs identifiés par un périmètre de protection Natura 2000.

Le secteur reste important notamment pour les communes rurales. C'est à l'Ouest du territoire que la part des actifs travaillant dans le secteur de l'agriculture est la plus importante, notamment à Asnières-sur-Saône (50%), Sermoyer (33%) et Vésines (28%). Les communes rurales de l'Est comptent également une part importante d'actifs dans le domaine agricole (entre 15 à 30% des actifs ayant un emploi).

Ce secteur fera l'objet d'une attention particulière car porteur de diversification et acteur du développement durable par le mode de commercialisation jouant sur les circuits courts.

## **2. Le secteur secondaire**

Le secteur industriel représente une part importante des emplois. Comme l'agriculture, l'industrie a connu une diminution entre 2009 et 2014. Les emplois industriels se situent majoritairement dans les zones d'activités économiques du territoire.

## **3. Le secteur tertiaire**

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration en passant par les transports, les activités financières, les services aux entreprises, les services aux particuliers, l'éducation, la santé, l'action sociale... Le périmètre du secteur est de fait défini par la complémentarité des activités agricoles (secteur primaire) et industrielles (secteur secondaire).

Le secteur tertiaire est le premier secteur d'emploi : plus de 58,7% des emplois sont dans ce secteur, répartis entre le tertiaire marchand et non marchand.

Feillens, Pont-de-Vaux et Replonges sont les trois communes qui accueillent le plus d'emplois du secteur tertiaire concentrant plus de 58% des emplois de ce type à l'échelle de la Communauté de communes.

L'implantation des zones d'activités et la présence de nombreux commerces ont eu pour effet d'augmenter considérablement les emplois du secteur, principalement entre 2009 et 2014.

### **Infrastructures et services : un projet d'avenir pour le territoire**

La concentration d'emploi étant relativement faible sur le territoire, à l'exception de Pont-de-Vaux, une grande partie des actifs ont un emploi en dehors de leur commune de résidence. De manière globale, plus de 80% des actifs travaillent hors de leur commune de résidence. Il y a donc de fortes migrations pendulaires d'actifs se dirigeant sur l'agglomération mâconnaise et dans une moindre mesure sur Bourg-en-Bresse et l'agglomération lyonnaise.

L'un des axes majeurs du territoire est de réduire le poids des déplacements dans la facture énergétique.

À cet égard, la volonté est de s'engager dans un usage maîtrisé et raisonné de la voiture individuelle :

- Développer un réseau amical de bornes de recharge publique en lien avec le SIEA
- Engager une réflexion sur un ou plusieurs espaces de coworking permettant de diminuer les déplacements et de préserver le lien social
- Développer un maillage vers le covoiturage
- Rendre attractif les transports en commun en liaison avec les autorités organisatrices
- Aménager les infrastructures pour développer en sécurité les transports doux

## Tourisme et loisirs

En termes d'équipements et de services, et à l'échelle de son territoire et de ses compétences, la Communauté de communes Bresse et Saône dispose d'équipements dédiés aux sports et aux loisirs, implantés dans un cadre naturel de qualité.

Bordée en limite Ouest par la Saône, la Communauté de communes bénéficie d'un fort potentiel touristique lié aux activités nautiques.

Reconnue comme étant la porte d'entrée du département de l'Ain, la commune de Pont-de-Vaux, labellisée « Station verte », est dotée d'un port de plaisance attractif, implanté en cœur de ville et d'un canal.

Le tourisme fluvial s'est fortement développé et la Saône et la Seille en sont des atouts incontournables.

Un bateau-restaurant « Ville de Pont de Vaux 2 », propriété de la Communauté de communes, propose plusieurs croisières sur ces rivières avec visites guidées et repas. Il s'agit d'un atout majeur et original pour la promotion territoriale et l'attractivité touristique de la Communauté de communes.

La Communauté de communes Bresse et Saône accueille également, sur la commune de Dommartin (Bâgé-Dommartin), un site exceptionnel pour la pratique du ski nautique. Cette base nautique accueille régulièrement des compétitions nationales et internationales de slalom sur l'Étang de Chanay. Des chalets légers ainsi que des bungalows permettent d'héberger les compétiteurs sur le site ainsi que les équipes qui viennent pour des stages d'entraînement.

Le centre aquatique « Piscine Archipel », ouvert toute l'année, est implanté à Reyssouze. Il s'organise autour d'espaces intérieurs et extérieurs dotés de nombreux équipements et fortement appréciés des usagers, dont les campeurs situés à proximité.

À noter que cet équipement, construit il y a 20 ans, présente des faiblesses importantes en matière de consommation énergétique.

Sa rénovation selon un processus de haute qualité environnementale est une priorité.

Outil en pleine évolution numérique, la Maison de l'Eau et de la Nature, basée à Pont-de-Vaux, propose de nombreuses expositions et animations à destination des scolaires et de tout public afin de les sensibiliser au cycle de l'eau, aux sites remarquables et exceptionnels du territoire labellisés Espaces Naturels Sensibles.

Le parcours, ludique et interactif, est basé sur le multimédia grâce à des bornes tactiles, une table interactive, des Explor Games et des films en 3D.

Son rayonnement en faveur d'une citoyenneté respectueuse de la planète mérite d'être conforté.

Le relief et le réseau hydrographique du territoire sont idéals pour l'activité de randonnée. Le territoire de la Communauté de communes est riche d'un réseau de circuits de randonnée très dense, s'étendant du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest.

Le territoire compte également le musée Antoine Chintreuil situé dans un hôtel particulier du XVIII<sup>e</sup> siècle où se trouve aujourd'hui l'Hôtel de Ville de Pont-de-Vaux. Des collections diverses y sont exposées. L'ensemble des sites classés et inscrits du territoire participent également au tourisme culturel du territoire.

La gastronomie est très présente. Grâce à l'AOP de la volaille de Bresse, le territoire a été classé « Site remarquable du goût ».

Tous ces atouts militent en faveur d'un tourisme authentique, respectueux de l'environnement associant les acteurs locaux et les circuits courts.

L'aspect pédagogique quant au cycle de la nature sera prépondérant.

## **Article 2 – Les orientations stratégiques**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques de la Communauté de communes Bresse et Saône et de ses communes membres.

### **Orientation 1 - Réduire l'empreinte climatique et s'adapter au changement**

Les objectifs consistent à préserver et valoriser les ressources naturelles, favoriser la réduction des déchets à la source. Ainsi, la Communauté de communes ambitionne de couvrir l'ensemble de son territoire par un schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de consacrer les moyens nécessaires aux travaux.

Dans le domaine du déchet, une déchèterie sera aménagée sur la commune de Pont-de-Vaux, répondant aux besoins et usages nouveaux, l'actuelle déchèterie étant devenue obsolète.

### **Orientation 2 - Améliorer la performance énergétique de l'ensemble des secteurs d'activités**

La Communauté de communes est partie intégrante du Service public de la performance énergétique et de l'habitat (SPEEH) et a confié à la SPL ALEC01 un rôle de conseils et d'informations.

Pour le volet résidentiel, si des enjeux sont identifiés, une réflexion Communauté de communes et communes sera menée autour d'études OPAH pré-opérationnelles.

Plus globalement, Communauté de communes et communes établiront un plan annuel de rénovation/construction des bâtiments publics.

Pour la Communauté de communes, la piscine Archipel revêt une attention toute particulière du fait de sa forte consommation énergétique. Un programme de rénovation est en cours d'études.

Les communes définissent leur plan d'action.

Un plan lumière sera réalisé sur l'ensemble du territoire afin de maîtriser les besoins en éclairage en modifiant le type de lampes, en adaptant l'intensité aux besoins, en éclairant lorsque c'est nécessaire et où cela est nécessaire.

### **Orientation 3 - Réduire le poids des déplacements dans la facture énergétique du territoire**

afin de favoriser le changement de comportement, de s'inscrire dans l'étude régionale des aires de co-voiturage, d'offrir des cheminements doux.

### **Orientation 4 - Inciter la production et l'utilisation des énergies renouvelables**

en développant, lorsque cela est possible, le photovoltaïque et en identifiant, à chaque opération nouvelle, tant communale qu'intercommunale, les projets innovants.

Ces orientations stratégiques feront l'objet d'une déclinaison en plan d'actions, outil de prévision permettant aux différents maîtres d'ouvrage d'anticiper et de planifier leurs projets, quel que soit leur degré de maturité, et ce, sur la durée du mandat (et donc sur la durée du CRTE).

Il permettra à l'État de connaître les intentions des maîtres d'ouvrage et de préparer en amont la recherche des dispositifs de financement d'État les mieux adaptés.

Le plan, par définition, sera évolutif et les opérations envisagées feront l'objet de « fiche-action » lorsque leur nature et leur plan de financement seront établis.

## **Conclusion**

En signant ce Contrat de Relance et de Transition Écologique, la Communauté de communes Bresse et Saône assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire et s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat.

Conformément à la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets et de financements.

## Conclusion

En signant ce Contrat de Relance et de Transition Écologique, la Communauté de communes Bresse et Saône assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire et s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat.

Conformément à la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets et de financements.

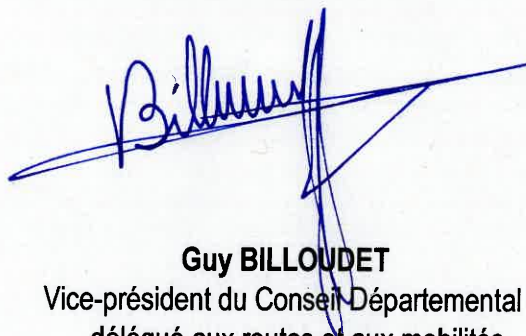
Signé le **08 MARS 2022**

**La Préfète de l'Ain,**



**Cécile BIGOT-DEKEYZER**

**Le Président de la Communauté  
de communes Bresse et Saône,**



**Guy BILLOUDET**  
Vice-président du Conseil Départemental  
délégué aux routes et aux mobilités  
Maire de Feillens